



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPÉCIAL N° 17 - JUIN 2023**

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2023

DDETSPP

-SV

DDTP

-SUEDT/UDS

ARS OCCITANIE

-DD11/P.A.P.T.S.P.

PREFECTURE

-DPPPAT/BCI

SOMMAIRE

ARS

DD11/P.A.P.T.S.P.

Arrêté n°2023-3317 du 15 juin 2023 établissant pour le département de l'Aude et par secteur la liste des entreprises de transports sanitaires de garde pour le 2^e semestre 2023 et ses annexes :

- secteur EST Audois - juin 2023
- secteur EST Audois - juillet - août - septembre - octobre - novembre - décembre 2023
- secteur OUEST Audois - juillet - août - septembre - octobre - novembre - décembre 2023
- secteur QUILLAN.....1

DDETSPP

SV

Arrêté préfectoral n° DDETSPP-SV-2023-130 du 21 juin 2023 relatif à la limitation temporaire des mouvements d'animaux sur le territoire de l'Aude.....19

DDTM

SUEDT-UDS

Arrêté préfectoral n° DDTM-UDS-2023-07 du 21 juin 2023 portant approbation du Cahier des charges de Cession du lot n° 9 situé à l'intérieur du périmètre de la ZAC multi-site « Charles Cros » sur les territoires des communes de PIEUSSE et CEPIE.....21

PREFECTURE

DPPPAT/BCI

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2023-033 du 21 juin 2023 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement sur le programme 354 HT2 dans le cadre de l'utilisation de la carte achat.....23

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2023-036 du 21 juin 2023 donnant délégation de signature à M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique pour la signature des conventions entre l'État et les bénéficiaires d'un service d'ordre.....25

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2023-037 du 21 juin 2023 donnant délégation de signature en matière disciplinaire à M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité publique de CARCASSONNE.....28

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2023-039 du 21 juin 2023 donnant
délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire à M. Laurent SINDIC,
directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et chef de la
circonscription de sécurité publique de CARCASSONNE.....30

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2023-040 du 21 juin 2023 donnant
délégation de signature pour la mise en œuvre du dispositif prévu par
l'article L325-1-2 du code de la route (Immobilisation et mise en fourrière
des véhicules à titre provisoire).....34

Arrêté n° 2023 – 3317

Etablissant pour le département de l'Aude et par secteur, la liste des entreprises de transports sanitaires de garde pour le 2eme semestre 2023

Le directeur général de l'agence régionale de santé
de la région Occitanie

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L 6311-2, L.6312-1 et suivants modifiés ;

Vu le Code de la Sécurité Sociale

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 200-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu le décret n° 2012-1007 du 29 août 2012 relatif à l'agrément nécessaire au transport sanitaire terrestre et à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaires ;

Vu le décret n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu le décret du 20 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de l'Occitanie – M. Didier Jaffre,

Vu le décret n° 2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde,

Vu le décret n° 2022-621 du 22 avril 2022 relatif aux actes de soins d'urgence relevant de la compétence des sapeurs-pompiers,

Vu l'instruction interministérielle n° DGOS/R2/DSS/DGSCGC/2022/144 du 13 mai 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des transports sanitaire urgents et de la participation des entreprises de transports sanitaires au service de garde,

Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres,

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 fixant le montant et les modalités de versement de l'indemnité de substitution pour la mobilisation d'un service d'incendie et de secours sur un secteur non couvert par une garde ambulancière,

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux plafonds d'heures de garde pour l'organisation de la garde prévue à l'article R.6312-19 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 relatif aux critères, aux modalités de désignation ainsi qu'aux obligations et missions de l'association des transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental,

Vu l'arrêté n°2022-3402 du 1^{er} Août 2022 fixant le cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département de l'Aude modifié par l'arrêté n°2023-2725 en date du 15 mai 2023,

Vu la décision modificative n°2022-1843 du 20 avril 2022 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant délégation de signature à Monsieur CRISNAIRE Xavier, Directeur de la délégation départementale de l'ARS de l'Aude ;

ARRETE

Article 1 : Les tableaux de garde établissant la liste des entreprises de garde, par secteur de garde, sont arrêtés pour la période du 15 juin au 31 Décembre 2023.

Ces tableaux sont joints en annexe.

Article 2 : La participation des entreprises à la garde départementale a été déterminée en fonction de leurs moyens matériels et humains. Ces tableaux permettent d'assurer dans chaque secteur de garde la mise à disposition d'au moins un véhicule de type C disposant d'un équipage conforme à la réglementation.

Article 3 : Ces tableaux seront communiqués au SAMU, à la caisse primaire d'assurance maladie chargée du versement de la rémunération aux entreprises de transports sanitaires, ainsi qu'aux entreprises de transports sanitaires du département.

Article 4 : Un recours peut être formé contre le présent arrêté, devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Article 6 : Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Occitanie et Monsieur le directeur départemental de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sera notifié à Monsieur le Président de l'AASUD de l'Aude, aux responsables d'entreprises de transports sanitaires du département de l'Aude, au SAMU-Centre 15 du centre hospitalier de Carcassonne, au Service départemental d'incendie et de secours et à la caisse primaire d'assurance maladie de l'Aude.

Montpellier, le 15 juin 2023

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, l'Adjointe au Directeur
de la Délégation Départementale de l'Aude



Dominique MESTRE-PUJOL

Secteur EST Audois

juillet-23

Date		Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date		Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule
01/07/23	S	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			16/07/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			
			20h-08h	GAUBERT		20h-08h			LA COUPE				
		Sigean	08h-20h	BASTIDE		D		Sigean	08h-20h	GAUBERT			
			20h-08h	BASTIDE					20h-08h	GAUBERT			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
02/07/23	D	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			17/07/23	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE			
			20h-08h	GAUBERT		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	BASTIDE		L		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	BASTIDE					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
03/07/23	L	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			18/07/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		M		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
04/07/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			19/07/23	Narbonne	08h-20h	GAUBERT			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		M		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
05/07/23	M	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			20/07/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		J		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
06/07/23	J	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			21/07/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		V		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
07/07/23	V	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			22/07/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		S		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
08/07/23	S	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			23/07/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		D		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
09/07/23	D	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE			24/07/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		L		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
10/07/23	L	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			25/07/23	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		M		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
11/07/23	M	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			26/07/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		M		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
12/07/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			27/07/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		J		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
13/07/23	J	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE			28/07/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		V		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
14/07/23	V	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			29/07/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		S		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
15/07/23	S	Narbonne	08h-20h	GAUBERT			30/07/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			GAUBERT				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		D		Sigean	08h-20h	BASTIDE			
			20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE			
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							
31/07/23	L	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			31/07/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			
			20h-08h	LA COUPE		20h-08h			LA COUPE				
		Sigean	08h-20h	GAUBERT		Sigean		08h-20h	GAUBERT				
			20h-08h	GAUBERT				20h-08h	GAUBERT				
Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan	08h-20h	DUMAS							
	20h-08h	0			20h-08h	0							

Secteur Est Audois

août-23

Date	Localisation	Période	N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule
01/08/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	16/08/23	M	Narbonne	08h-20h	GAUBERT	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
02/08/23	M	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	17/08/23	J	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
03/08/23	J	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	18/08/23	V	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
04/08/23	V	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	19/08/23	S	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
05/08/23	S	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	20/08/23	D	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
06/08/23	D	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE	21/08/23	L	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
07/08/23	L	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	22/08/23	M	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
08/08/23	M	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	23/08/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
09/08/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	24/08/23	J	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
10/08/23	J	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE	25/08/23	V	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
11/08/23	V	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	26/08/23	S	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
12/08/23	S	Narbonne	08h-20h	GAUBERT	27/08/23	D	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	BASTIDE			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
13/08/23	D	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	28/08/23	L	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	GAUBERT			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	GAUBERT			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
14/08/23	L	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE	29/08/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT			Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	BASTIDE	Sigean		08h-20h	GAUBERT			
		20h-08h	BASTIDE			20h-08h	GAUBERT			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
15/08/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	30/08/23	M	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	GAUBERT			
		20h-08h	BASTIDE			20h-08h	GAUBERT			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			
16/08/23	J	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	31/08/23	J	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE			Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT	Sigean		08h-20h	GAUBERT			
		20h-08h	GAUBERT			20h-08h	GAUBERT			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS	Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0			20h-08h	0			

Secteur Est Audois

septembre-23

Date	Localisation	Période		N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule
01/09/23	V	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU		16/09/23	S	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	GAUBERT				20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
02/09/23	S	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		17/09/23	D	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	GAUBERT				20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
03/09/23	D	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE		18/09/23	L	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	GAUBERT				20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
04/09/23	L	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		19/09/23	M	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	GAUBERT				20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
05/09/23	M	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU		20/09/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	GAUBERT				20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
06/09/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		21/09/23	J	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	GAUBERT				20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
07/09/23	J	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE		22/09/23	V	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	GAUBERT				20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
08/09/23	V	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		23/09/23	S	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	GAUBERT				20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
09/09/23	S	Narbonne	08h-20h	GAUBERT		24/09/23	D	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	GAUBERT				20h-08h	BASTIDE			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
10/09/23	D	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		25/09/23	L	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	GAUBERT		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	GAUBERT				20h-08h	GAUBERT			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
11/09/23	L	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE		26/09/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	BASTIDE		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	BASTIDE				20h-08h	GAUBERT			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
12/09/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		27/09/23	M	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	BASTIDE		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	BASTIDE				20h-08h	GAUBERT			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
13/09/23	M	Narbonne	08h-20h	GAUBERT		28/09/23	J	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	BASTIDE		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	BASTIDE				20h-08h	GAUBERT			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
14/09/23	J	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		29/09/23	V	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	BASTIDE		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	BASTIDE				20h-08h	GAUBERT			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			
15/09/23	V	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU		30/09/23	S	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	BASTIDE		Sigean		08h-20h	0			
		20h-08h	BASTIDE				20h-08h	GAUBERT			
	Lézignan	08h-20h	DUMAS		Lézignan		08h-20h	DUMAS			
		20h-08h	0				20h-08h	0			

Secteur Est Audois

octobre-23

Date	Localisation	Période		N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule
01/10/23	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE			16/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		
		20h-08h	LA COUPE					20h-08h	GAUBERT		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
02/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			17/10/23	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE		
		20h-08h	LA COUPE					20h-08h	GAUBERT		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
03/10/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			18/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		
		20h-08h	LA COUPE					20h-08h	GAUBERT		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
04/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			19/10/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU		
		20h-08h	LA COUPE					20h-08h	GAUBERT		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
05/10/23	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE			20/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		
		20h-08h	LA COUPE					20h-08h	GAUBERT		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
06/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			21/10/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU		
		20h-08h	LA COUPE					20h-08h	GAUBERT		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
07/10/23	Narbonne	08h-20h	GAUBERT			22/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		
		20h-08h	LA COUPE					20h-08h	GAUBERT		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	BASTIDE		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
08/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			23/10/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU		
		20h-08h	LA COUPE					20h-08h	LA COUPE		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	GAUBERT		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
09/10/23	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE			24/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	LA COUPE		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	BASTIDE					20h-08h	GAUBERT		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
10/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			25/10/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	LA COUPE		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	BASTIDE					20h-08h	GAUBERT		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
11/10/23	Narbonne	08h-20h	GAUBERT			26/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	LA COUPE		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	BASTIDE					20h-08h	GAUBERT		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
12/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			27/10/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	LA COUPE		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	BASTIDE					20h-08h	GAUBERT		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
13/10/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			28/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	LA COUPE		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	BASTIDE					20h-08h	GAUBERT		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
14/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE			29/10/23	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	LA COUPE		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	BASTIDE					20h-08h	GAUBERT		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
15/10/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			30/10/23	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	LA COUPE		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	BASTIDE					20h-08h	GAUBERT		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				
31/10/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU			31/10/23	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU		
		20h-08h	GAUBERT					20h-08h	LA COUPE		
	Sigean	08h-20h	0				Sigean	08h-20h	0		
		20h-08h	BASTIDE					20h-08h	GAUBERT		
Lézignan	08h-20h	DUMAS			Lézignan	08h-20h	DUMAS				
	20h-08h	0				20h-08h	0				

Secteur Est Audois

novembre-23

Date	Localisation	Période		N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule
01/11/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		16/11/23	J	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	GAUBERT		Sigean		20h-08h	BASTIDE			
02/11/23	J	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE		17/11/23	V	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	GAUBERT		Sigean		20h-08h	BASTIDE			
03/11/23	V	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		18/11/23	S	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	GAUBERT		Sigean		20h-08h	BASTIDE			
04/11/23	S	Narbonne	08h-20h	GAUBERT		19/11/23	D	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	GAUBERT	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	GAUBERT		Sigean		20h-08h	BASTIDE			
05/11/23	D	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		20/11/23	L	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	LA COUPE				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	GAUBERT		Sigean		20h-08h	GAUBERT			
06/11/23	L	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE		21/11/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	BASTIDE		Sigean		20h-08h	GAUBERT			
07/11/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		22/11/23	M	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	BASTIDE		Sigean		20h-08h	GAUBERT			
08/11/23	M	Narbonne	08h-20h	GAUBERT		23/11/23	J	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	BASTIDE		Sigean		20h-08h	GAUBERT			
09/11/23	J	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		24/11/23	V	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	BASTIDE		Sigean		20h-08h	GAUBERT			
10/11/23	V	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU		25/11/23	S	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	BASTIDE		Sigean		20h-08h	GAUBERT			
11/11/23	S	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		26/11/23	D	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	BASTIDE		Sigean		20h-08h	GAUBERT			
12/11/23	D	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU		27/11/23	L	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	BASTIDE		Sigean		20h-08h	GAUBERT			
13/11/23	L	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		28/11/23	M	Narbonne	08h-20h	NARBON'AMBU	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	BASTIDE		Sigean		20h-08h	GAUBERT			
14/11/23	M	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE		29/11/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	BASTIDE		Sigean		20h-08h	GAUBERT			
15/11/23	M	Narbonne	08h-20h	LA COUPE		30/11/23	J	Narbonne	08h-20h	LA NARBONNAISE	
		Narbonne	20h-08h	GAUBERT				Narbonne	20h-08h	LA COUPE	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	BASTIDE		Sigean		20h-08h	GAUBERT			
		Narbonne	08h-20h	DUMAS				Narbonne	08h-20h	DUMAS	
		Narbonne	20h-08h	0				Narbonne	20h-08h	0	
	Sigean	08h-20h	0		Sigean		08h-20h	0			
	Sigean	20h-08h	0		Sigean		20h-08h	0			

Secteur OUEST Audois

juillet-23

Date	Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule
01/07/23	S	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	16/07/23	D	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
02/07/23	D	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	17/07/23	L	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
03/07/23	L	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	18/07/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
04/07/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	19/07/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
05/07/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	20/07/23	J	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
06/07/23	J	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	21/07/23	V	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
07/07/23	V	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	22/07/23	S	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
08/07/23	S	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	23/07/23	D	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	NOVELLO	53		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
09/07/23	D	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	24/07/23	L	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	NOVELLO	53		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
10/07/23	L	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	25/07/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
11/07/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	26/07/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
12/07/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	27/07/23	J	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
13/07/23	J	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	28/07/23	V	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
14/07/23	V	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	29/07/23	S	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
15/07/23	S	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	30/07/23	D	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
31/07/23	L	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	31/07/23	L	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		

Secteur OUEST Audois

août-23

Date	Localisation	Période	N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule	
01/08/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	16/08/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
		20h-08h	TOMASELLO	93	20h-08h			AUDE	97		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
02/08/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	17/08/23	J	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
		20h-08h	TOMASELLO	93	20h-08h			AUDE	97		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
03/08/23	J	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	18/08/23	V	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
		20h-08h	TOMASELLO	93	20h-08h			AUDE	97		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
04/08/23	V	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	19/08/23	S	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	TOMASELLO	93	20h-08h			AUDE	97		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
05/08/23	S	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	20/08/23	D	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	TOMASELLO	93	20h-08h			AUDE	97		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
06/08/23	D	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	21/08/23	L	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	TOMASELLO	93	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
07/08/23	L	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	22/08/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
08/08/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	23/08/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
09/08/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	24/08/23	J	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
10/08/23	J	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	25/08/23	V	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
11/08/23	V	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	26/08/23	S	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
12/08/23	S	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	27/08/23	D	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	NOVELLO	53		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
13/08/23	D	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	28/08/23	L	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	NOVELLO	53		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
14/08/23	L	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	29/08/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
15/08/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	30/08/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
31/08/23	J	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	31/08/23	J	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	TOMASELLO	93	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		

Secteur OUEST Audois

septembre-23

Date	Localisation	Période	N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule	
01/09/23	V	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	16/09/23	S	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	TOMASELLO	93	20h-08h			AUDE	97		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
02/09/23	S	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	17/09/23	D	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	TOMASELLO	93	20h-08h			AUDE	97		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
03/09/23	D	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	18/09/23	L	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	TOMASELLO	93	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
04/09/23	L	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	19/09/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
05/09/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	20/09/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
06/09/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	21/09/23	J	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
07/09/23	J	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	22/09/23	V	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
08/09/23	V	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	23/09/23	S	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
09/09/23	S	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	24/09/23	D	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
10/09/23	D	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	25/09/23	L	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
11/09/23	L	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	26/09/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
12/09/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	27/09/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
13/09/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	28/09/23	J	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
14/09/23	J	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	29/09/23	V	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
15/09/23	V	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	30/09/23	S	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19		Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		

Secteur OUEST Audois

novembre-23

Date	Localisation	Période	N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule	
01/11/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	16/11/23	J	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
02/11/23	J	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	17/11/23	V	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
03/11/23	V	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	18/11/23	S	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
04/11/23	S	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	19/11/23	D	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
05/11/23	D	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	20/11/23	L	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
06/11/23	L	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	21/11/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
07/11/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	22/11/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
08/11/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	23/11/23	J	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
09/11/23	J	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	24/11/23	V	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
10/11/23	V	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	25/11/23	S	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
11/11/23	S	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	26/11/23	D	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	TOMASELLO	93
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53	Castelnaudary		08h-20h	NOVELLO	53		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
12/11/23	D	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	27/11/23	L	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	AUDE	97				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	CABIROL	75		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	NOVELLO	53		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
13/11/23	L	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	28/11/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	CABIROL	75	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
14/11/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	29/11/23	M	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		
15/11/23	M	Carcassonne	08h-20h	AUDE	97	30/11/23	J	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
			20h-08h	TOMASELLO	93				20h-08h	AUDE	97
	Limoux	08h-20h	AVL	111	Limoux		08h-20h	AVL	111		
		20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111		
	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	Castelnaudary		08h-20h	VEYRIER	19		
		20h-08h	VEYRIER	19			20h-08h	VEYRIER	19		

Secteur OUEST Audois

décembre-23

Date	Localisation	Période	N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Nom d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule	
01/12/23	V	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93	16/12/23	S	Carcassonne	08h-20h	TOMASELLO	93
		20h-08h	AUDE	97	20h-08h			TOMASELLO	93		
		Limoux	08h-20h	CABIROL	75			08h-20h	CABIROL	75	
02/12/23	S	Limoux	20h-08h	CABIROL	75	17/12/23	D	Limoux	20h-08h	AVL	111
		Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53			08h-20h	NOVELLO	53	
		20h-08h	VEYRIER	19	20h-08h			VEYRIER	19		
03/12/23	D	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	18/12/23	L	Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53
		Carcassonne	20h-08h	AUDE	97			20h-08h	VEYRIER	19	
		Limoux	08h-20h	AVL	111			08h-20h	AVL	111	
04/12/23	L	Limoux	20h-08h	AVL	111	19/12/23	M	Limoux	20h-08h	CABIROL	75
		Castelnaudary	08h-20h	NOVELLO	53			08h-20h	CABIROL	75	
		20h-08h	VEYRIER	19	20h-08h			VEYRIER	19		
05/12/23	M	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	20/12/23	M	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Carcassonne	20h-08h	AUDE	97			20h-08h	TOMASELLO	93	
		Limoux	08h-20h	CABIROL	75			08h-20h	CABIROL	75	
06/12/23	M	Limoux	20h-08h	CABIROL	75	21/12/23	J	Limoux	20h-08h	CABIROL	75
		Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19			08h-20h	VEYRIER	19	
		20h-08h	VEYRIER	19	20h-08h			VEYRIER	19		
07/12/23	J	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	22/12/23	V	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Limoux	20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111	
		20h-08h	CABIROL	75	08h-20h			VEYRIER	19		
08/12/23	V	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	23/12/23	S	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Limoux	20h-08h	AVL	111			20h-08h	TOMASELLO	93	
		20h-08h	AVL	111	08h-20h			CABIROL	75		
09/12/23	S	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	24/12/23	D	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Limoux	20h-08h	CABIROL	75			08h-20h	AVL	111	
		20h-08h	AVL	111	20h-08h			VEYRIER	19		
10/12/23	D	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	25/12/23	L	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Limoux	20h-08h	AVL	111			20h-08h	VEYRIER	19	
		20h-08h	CABIROL	75	08h-20h			TOMASELLO	93		
11/12/23	L	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	26/12/23	M	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Limoux	20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111	
		20h-08h	CABIROL	75	08h-20h			AVL	111		
12/12/23	M	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	27/12/23	M	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Limoux	20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111	
		20h-08h	AVL	111	08h-20h			VEYRIER	19		
13/12/23	M	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	28/12/23	J	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Limoux	20h-08h	AVL	111			20h-08h	AVL	111	
		20h-08h	AVL	111	08h-20h			AVL	111		
14/12/23	J	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	29/12/23	V	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Limoux	20h-08h	AVL	111			20h-08h	CABIROL	75	
		20h-08h	AVL	111	08h-20h			CABIROL	75		
15/12/23	V	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	30/12/23	S	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Limoux	20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111	
		20h-08h	CABIROL	75	08h-20h			CABIROL	75		
02/01/24	M	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	31/12/23	D	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Limoux	20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111	
		20h-08h	CABIROL	75	08h-20h			CABIROL	75		
03/01/24	M	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19	01/01/24	L	Castelnaudary	08h-20h	VEYRIER	19
		Limoux	20h-08h	CABIROL	75			20h-08h	AVL	111	
		20h-08h	CABIROL	75	08h-20h			AVL	111		

Secteur Quillan

Date	Localisation	Période	Com d'entrepris	N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Com d'entrepris	N° d'agrément	Nombre de véhicule
01/07/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	01/08/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
02/07/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	02/08/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
03/07/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	03/08/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
04/07/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	04/08/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
05/07/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	05/08/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
06/07/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	06/08/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
07/07/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	07/08/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
08/07/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	08/08/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
09/07/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	09/08/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
10/07/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	10/08/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
11/07/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	11/08/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
12/07/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	12/08/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
13/07/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	13/08/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
14/07/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	14/08/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
15/07/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	15/08/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
16/07/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	16/08/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
17/07/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	17/08/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
18/07/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	18/08/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
19/07/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	19/08/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
20/07/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	20/08/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
21/07/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	21/08/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
22/07/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	22/08/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
23/07/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	23/08/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
24/07/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	24/08/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
25/07/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	25/08/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
26/07/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	26/08/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
27/07/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	27/08/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
28/07/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	28/08/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
29/07/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	29/08/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
30/07/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	30/08/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
31/07/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	31/08/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		

Secteur Quillan

Date	Localisation	Période	Com d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Com d'entreprise	N° d'agrément	Nombre de véhicule
01/09/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	01/10/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
02/09/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	02/10/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
03/09/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	03/10/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
04/09/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	04/10/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
05/09/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	05/10/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
06/09/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	06/10/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
07/09/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	07/10/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
08/09/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	08/10/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
09/09/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	09/10/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
10/09/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	10/10/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
11/09/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	11/10/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
12/09/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	12/10/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
13/09/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	13/10/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
14/09/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	14/10/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
15/09/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	15/10/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
16/09/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	16/10/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
17/09/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	17/10/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
18/09/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	18/10/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
19/09/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	19/10/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
20/09/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	20/10/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
21/09/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	21/10/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
22/09/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	22/10/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
23/09/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	23/10/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
24/09/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	24/10/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
25/09/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	25/10/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
26/09/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	26/10/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
27/09/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	27/10/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
28/09/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	28/10/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
29/09/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	29/10/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
30/09/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	30/10/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
						31/10/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
									22h-06h		

Secteur Quillan

Date	Localisation	Période	Com d'entrepri	N° d'agrément	Nombre de véhicule	Date	Localisation	Période	Com d'entrepri	N° d'agrément	Nombre de véhicule
01/11/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	01/12/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
02/11/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	02/12/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
03/11/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	03/12/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
04/11/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	04/12/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
05/11/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	05/12/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
06/11/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	06/12/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
07/11/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	07/12/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
08/11/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	08/12/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
09/11/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	09/12/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
10/11/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	10/12/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
11/11/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	11/12/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
12/11/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	12/12/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
13/11/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	13/12/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
14/11/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	14/12/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
15/11/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	15/12/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
16/11/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	16/12/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
17/11/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	17/12/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
18/11/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	18/12/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
19/11/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	19/12/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
20/11/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	20/12/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
21/11/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	21/12/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
22/11/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	22/12/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
23/11/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	23/12/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
24/11/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111	24/12/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
25/11/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111	25/12/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111
			20h-08h						22h-06h		
26/11/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111	26/12/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
27/11/23	L	Quillan	06h-22h	AVL	111	27/12/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
28/11/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	28/12/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
29/11/23	M	Quillan	06h-22h	AVL	111	29/12/23	V	Quillan	06h-22h	AVL	111
			22h-06h						22h-06h		
30/11/23	J	Quillan	06h-22h	AVL	111	30/12/23	S	Quillan	08h-20h	AVL	111
			22h-06h						20h-08h		
						31/12/23	D	Quillan	08h-20h	AVL	111
									20h-08h		

**Arrêté préfectoral n°DDETSPP-SV-2023-130
relatif à la limitation temporaire des mouvements d'animaux sur le territoire de l'Aude**

**Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2215-1 ;

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles R.214-73 à R.214-75 et D.212-26 ;

VU l'article 24 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude ;

VU l'instruction du gouvernement IOMK2311955J du 15 mai 2023 portant sur les mesures sanitaires et de protection animale relatives à la fête musulmane de l'Aïd el-Kébir ;

Considérant qu'à l'occasion de la fête musulmane de l'Aïd el-Kébir, chaque année de nombreux ovins et caprins sont acheminés dans le département de l'Aude pour y être abattus ou livrés aux particuliers en vue de la consommation ;

Considérant que de nombreux animaux sont abattus dans des conditions clandestines, contraires aux règles d'hygiène définies en application de l'article L.231-1 du code rural et de la pêche maritime et aux règles de protection animale définies en application de l'article L.214-3 du code rural et de la pêche maritime ;

Considérant qu'afin de sauvegarder la santé publique et d'assurer la protection animale, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et l'abattage des animaux vivants des espèces concernées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Aux fins du présent arrêté, on entend par :

- **Exploitation** : tout établissement, toute construction, ou dans le cas d'un élevage en plein air, tout lieu, dans lequel des animaux sont détenus, élevés ou manipulés de manière permanente ou temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires. La présente définition concerne notamment les exploitations d'élevage et les centres de rassemblement, y compris les marchés.
- **Détenteur** : toute personne physique ou morale responsable d'animaux, même à titre temporaire, à l'exception des cabinets ou cliniques vétérinaires et des transporteurs.

ARTICLE 2

La détention d'animaux par toute personne non déclarée à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article D.212-26 du code rural et de la pêche maritime, est interdite dans le département de l'Aude.

ARTICLE 3

Le transport d'ovins ou de caprins vivants est interdit dans le département de l'Aude, sauf dans les cas suivants :

- le transport direct à destination des abattoirs agréés ainsi qu'à destination des cabinets et cliniques vétérinaires ;
- le transport entre deux exploitations dont le détenteur des animaux a préalablement déclaré son activité d'élevage à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage, conformément à l'article D.212-26 du code rural et de la pêche maritime. Le passage des animaux par des centres de rassemblement est également autorisé si ces derniers sont déclarés à l'établissement départemental ou interdépartemental de l'élevage.

ARTICLE 4

L'abattage rituel est interdit hors des abattoirs agréés conformément à l'article R.214-73 du code rural et de la pêche maritime.

ARTICLE 5

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 23 juin 2023 et jusqu'au 2 juillet 2023 inclus.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier soit par courrier adressé au 6 rue Pitot-CS99002-34063 Montpellier cedex 02, soit par voie électronique sur le site <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 :

Le Secrétaire général de la préfecture, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aude, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude, le commandant du groupement départemental de gendarmerie de l'Aude, les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Carcassonne, le

21 JUIN 2023

Le Préfet

Thierry BONNIER



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

**Arrêté préfectoral n°DDTM-SUEDT-UDS-2023-07
portant approbation du Cahier des charges de Cession du lot n° 9 situé à l'intérieur du
périmètre de la ZAC multi site « Charles CROS » sur les territoires des
communes de PIEUSSE et CEPIE**

**Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L 311-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-11-3155 du 9 novembre 2010 portant approbation de la création de la ZAC multi sites « Charles CROS » sur les territoires des communes de PIEUSSE et CEPIE,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-040-0008 en date du 21 mars 2012 portant approbation du programme des équipements publics et du dossier de réalisation de la ZAC multi sites « Charles CROS » sur le site de PIEUSSE,

Vu le courriel en date du 6 juin 2023 par lequel l'Agence Régionale de l'Aménagement et de la Construction Occitanie sollicite l'approbation du cahier des charges de cession pour le lot n° 9 sur le site de PIEUSSE au bénéfice de la SAS LEBOURDAIS,

Vu le décret du 17/02/2021 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude,

Vu l'arrêté préfectoral du 17/11/2021 portant délégation de signature du préfet à M. Vincent CLIGNIEZ,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Le cahier des charges de cession du lot n° 9, annexé, au bénéfice de la SAS LEBOURDAIS sur le site de PIEUSSE, représentée par Monsieur LEBOURDAIS est approuvé.

ARTICLE 2:

La Secrétaire Générale de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le maire de PIEUSSE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Carcassonne, le 21 JUIN 2023

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer


Vincent CLIGNIEZ



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Pilotage des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination Interministérielle**

**Arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2023-033 donnant délégation de signature
en matière d'ordonnancement sur le programme 354 HT2
dans le cadre de l'utilisation de la carte achat**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude ;

VU les décisions préfectorales affectant le personnel au sein de la préfecture de l'Aude ;

Sur proposition de la sous-préfète chargée de mission,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Délégation d'ordonnancement est donnée, sur le programme 354 HT2 pour les porteurs de carte concernés, dans la limite des budgets notifiés aux centres de coût, et dans la limite des montants définis en fonction des profils attribués à chacun, exclusivement dans le cadre de l'utilisation de la carte d'achat BNP PARIBAS nominativement attribuée à :

Noms et prénoms	Fonction	Plafond par opération niveau 1	Plafond par opération niveau 3	Plafond annuel
BONNIER Thierry	Préfet de l'Aude	1 000,00 €		10 000,00 €
BONNET Pierrette	Agent de résidence du préfet	1 000,00 €		5 000,00 €
ROESCH Lucie DARRACQ Édwidge	Secrétaire générale de la préfecture Sous-préfète chargée de mission	1 000,00 €		10 000,00 €
RÉCIO Rémi	Sous-préfet de Narbonne	1 000,00 €		10 000,00 €
LENOIR Jean-René	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Narbonne	1 000,00 €		5 000,00 €
LAFFARGUE Éric	Sous-préfet de Limoux	1 000,00 €		10 000,00 €
POLI Camille	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Limoux	1 000,00 €		5 000,00 €
ZOUARI Linda	Directrice de cabinet	1 000,00 €		10 000,00 €
RIGAUD-BONNET Christophe	Chef du bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle	500,00 €		5 000,00 €
	Directeur du Secrétariat général commun départemental	1 000,00 €		8 000,00 €

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2023-013 est abrogé.

ARTICLE :

La sous-préfète chargée de mission est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, 21 JUIN 2023

Le Préfet,



Thierry BONNIER



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Pilotage des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination Interministérielle**

**Arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2023-036 donnant délégation de signature à
M. Laurent SINDIC, Directeur Départemental de la sécurité publique pour
la signature des conventions entre l'État et les bénéficiaires d'un service d'ordre**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation de programmation relative à la sécurité, notamment son article 23 ;

VU le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010 modifiant le décret n° 97-199 du 5 mars 1997 relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et le décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2010-1298 du 28 octobre 2010 portant attribution de produits au budget du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, en application du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude;

VU l'arrêté du 26 mai 2023 du Ministre de l'Intérieur nommant M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne ;

VU l'arrêté du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 28 octobre 2010 portant application de l'article 2 du décret n° 97-199 du 5 mars 1997 modifié relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et de l'article 1er du décret n° 2008-252 du 12 mars 2008 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté conjoint du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie ;

VU la circulaire du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 8 novembre 2010 relative à la facturation de certains services d'ordre ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique, à l'effet de signer les conventions relatives à l'exécution des prestations de service d'ordre au bénéfice de tiers effectués par les forces de police pour les événements se déroulant exclusivement en zone de police.

ARTICLE 2 :

M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique peut, par arrêté pris au nom du préfet, subdéléguer la signature qui lui est accordée par le présent arrêté, aux agents placés sous son autorité. L'arrêté de subdélégation précise la liste nominative des subordonnés habilités à signer les décisions ou les actes précisément

définis. La signature du délégataire ou subdélégataire et sa qualité devront être précédées de la mention: "Pour le préfet et par délégation, le".
L'arrêté de subdélégation de signature devra être publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

ARTICLE 3 :

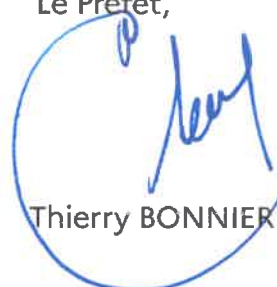
L'arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2021-020 est abrogé.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, la sous-préfète, directrice de cabinet et le directeur départemental de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le **21 JUIN 2023**

Le Préfet,



Thierry BONNIER



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Pilotage des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination
Interministérielle**

**Arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2023-037 donnant délégation de signature
en matière disciplinaire à M. Laurent SINDIC, directeur départemental
de la sécurité publique de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité
publique de Carcassonne**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 71-572 du 1er juillet 1971 relatif à la compétence et à l'organisation des secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

VU le décret n° 73-838 du 24 août 1973 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 portant création et organisation des directions départementales de sécurité publique ;

VU le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

VU l'arrêté du 26 mai 2023 du Ministre de l'Intérieur nommant M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude, et chef de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne, à prononcer les sanctions disciplinaires de premier groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des fonctionnaires relevant de son autorité, appartenant au corps d'encadrement et d'application de la police nationale.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2021-022 est abrogé.

ARTICLE 3:

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, la sous-préfète, directrice de cabinet et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le

12 1 JUIN 2023

Le Préfet,



Thierry BONNIER



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Pilotage des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination Interministérielle**

**Arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2023-039 donnant délégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire à M. Laurent SINDIC,
directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude
et chef de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne**

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 93-1031 du 31 août 1993 portant création et organisation de directions départementales de la sécurité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du 26 mai 2023 du Ministre de l'Intérieur nommant M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne ;

VU les circulaires du ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales n° 09-540 du 04 septembre 2009 et n° 09-901 du 07 décembre 2009 relatives à la gestion des crédits du programme « police nationale » ;

VU le protocole de gestion conclu le 08 janvier 2010 entre le préfet de la zone de défense Sud et le préfet délégué pour la sécurité et la défense (SGAMI) définissant les modalités de mise en œuvre d'une mutualisation de la gestion des crédits ;

VU la convention de gestion fixant les obligations réciproques entre le délégant et le délégataire ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne, à l'effet de signer tous les documents relevant du Budget Opérationnel de Programme 176 « Police nationale » et relatifs à :

- l'engagement juridique et la liquidation des dépenses (signature des bons de commande et des ordres de service) dans la limite de 30 000,00 € ;
- l'ordre à payer au comptable,
- l'opposition de la prescription quadriennale aux créanciers.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne, cette délégation est donnée à :

- M. Joël GROISNE, directeur départemental adjoint et chef de la circonscription de sécurité publique de Narbonne.

ARTICLE 2 :

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à :

- M. Michel BEAUME, chef d'état-major de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aude ;
- Mme Valérie SINGLE, chef du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aude ;

- M. Gilles ARRIEUDEBAT, chef de circonscription adjoint de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne ;
pour les bons et lettres de commande (à l'exception des contrats, des baux, des conventions et des marchés), la certification des factures, l'établissement de certificats et l'ordre de payer au comptable d'un montant n'excédant pas 3 000 € ;
 - Mme Valérie SINGLE, chef du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aude ;
 - Mme Mélanie TESTORY, adjoint au chef du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aude ;
- pour la validation des demandes d'achats et l'attestation du service fait dans l'application CHORUS et CHORUS DT.

ARTICLE 3 :

Autorisation est donnée aux détenteurs suivants de carte achat de niveau 1 à effectuer des commandes et à attester du service fait, en respectant le plafond par achat qui lui est alloué :

- Mme Valérie SINGLE, chef du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aude ;
- Mme Mélanie TESTORY, adjoint au chef du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aude ;
- Mme Soraya BEN EL HADI, responsable du bureau de liaison et de synthèse de la circonscription de sécurité publique de Narbonne ;
- Mme Caroline VAYSSE, gestionnaire logistique de la circonscription de sécurité publique de Narbonne.

Les détenteurs de carte achat de niveau 1 ne sont pas autorisés à :

- réaliser des achats auprès de fournisseurs titulaires de marchés publics en dehors des fournitures non prévues dans ces marchés ;
- déroger à la règle des marchés publics, en achetant des fournitures ou services faisant l'objet d'un marché à un fournisseur autre que le titulaire du marché (achat de fournitures de bureau en grande surface ou sur des sites commerciaux).

Autorisation est donnée à Mme Valérie SINGLE, chef du service de gestion opérationnelle de la direction départementale de la sécurité publique de l'Aude, et à Mme Mélanie TESTORY, adjoint au chef SGO, détentrices de carte achat de niveau 3 à effectuer des commandes et à attester du service fait, en respectant le plafond par achat qui leur sont alloués.

La détentrice de la carte achat de niveau 3 n'est pas autorisée à déroger à la règle des marchés publics, en achetant des fournitures ou services faisant l'objet d'un marché à un fournisseur autre que le titulaire du marché (achat de fournitures de bureau en grande surface ou sur des sites commerciaux).

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2022-049 est abrogé.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, la sous-préfète, directrice de cabinet, le directeur départemental des finances publiques et le directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité publique de Narbonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le **21 JUIN 2023**

Le Préfet,



Thierry BONNIER



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Pilotage des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination Interministérielle**

**Arrêté préfectoral n° DPPAT-BCI-2023-040 donnant délégation de signature
pour la mise en œuvre du dispositif prévu par l'article L325-1-2 du code de la route
(Immobilisation et mise en fourrière des véhicules à titre provisoire)**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment son article 84, codifié à l'article L325-1-2 du code de la route ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Rémi RÉCIO, sous-préfet, en qualité de sous-préfet de Narbonne ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude ;

VU le décret du 02 janvier 2023 portant nomination de Mme Linda ZOUARI, en qualité de directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

VU le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination de M. Éric LAFFARGUE en qualité de sous-préfet de Limoux ;

VU le décret du 2 juin 2023 portant nomination de la sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de l'Aude – Mme Edwige DARRACQ ;

VU l'arrêté ministériel du 26 mai 2023 du Ministre de l'Intérieur nommant M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique de l'Aude et chef de la circonscription de sécurité publique de Carcassonne ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L325-1-2 du code de la route : « Dès lors qu'est constatée une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule

est encourue, le représentant de l'État dans le département où cette infraction a été commise peut faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière du véhicule dont l'auteur s'est servi pour commettre l'infraction ... » ;

CONSIDÉRANT que l'application de ces dispositions nécessite la mise en œuvre d'un dispositif spécifique pour assurer la continuité du service public dans des conditions satisfaisantes ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

En zone police, délégation permanente de signature est donnée à M. Laurent SINDIC, directeur départemental de la sécurité publique, à l'effet de signer les mesures d'immobilisation et de mise en fourrière de véhicule prises à titre provisoire.

En application des dispositions de l'article 44 du décret précité du 29 avril 2004, le délégataire pourra subdéléguer à un ou plusieurs agents des services placés sous son autorité la signature qui lui est conférée par le présent arrêté. Cette subdélégation prendra la forme d'un arrêté, signé par le délégataire, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

ARTICLE 2 :

En zone gendarmerie, hors période de permanence, délégation de signature est donnée :

- pour l'ensemble du département : à Mme Edwige DARRACQ, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet de l'Aude, et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci à Mme Linda ZOUARI, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ; et en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci à Mme Delphine JALABERT, directrice des sécurités de la préfecture ;

- pour l'arrondissement de Narbonne : à M. Rémi RÉCIO, sous-préfet de Narbonne ;

- pour l'arrondissement de Limoux : à M. Éric LAFFARGUE, sous-préfet de Limoux, et en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci à Mme Camille POLI secrétaire générale de la sous-préfecture de Limoux.

ARTICLE 3 :

En zone gendarmerie, pendant les périodes de permanence, délégation de signature est donnée, pour l'ensemble du département et en fonction du tour de permanence préétabli à :

- soit Mme Edwige DARRACQ, sous-préfète chargée de mission ;

- soit M. Rémi RÉCIO, sous-préfet de Narbonne ;

- soit M. Éric LAFFARGUE, sous-préfet de Limoux ;

- soit Mme Linda ZOUARI, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

à l'effet de signer les mesures d'immobilisation et de mise en fourrière de véhicule prises à titre provisoire.

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2023-012 est abrogé.

ARTICLE 5 :

La secrétaire générale de la préfecture, la directrice de cabinet du préfet, le sous-préfet de Narbonne, le sous-préfet de Limoux, le directeur départemental de la sécurité publique, la directrice des sécurités, les secrétaires généraux des sous-préfectures de Narbonne et de Limoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le **21 JUIN 2023**

Le Préfet,



Thierry BONNIER